

Je voudrais donner quelques exemples de ceux qui ont dit que la GRC devrait continuer à s'occuper de ce domaine, que le gouvernement avait tort de prendre de telles mesures, et qu'il essayait de répudier la GRC en prétextant qu'elle n'avait ni la compétence ni les moyens pour s'occuper du service de sécurité de notre pays. Qui sont ces gens qui critiquent le solliciteur général, le principal acolyte de John Turner, prochain premier ministre du Canada? Cet homme, de toute évidence, conseillera M. Turner, tout comme le ministre de la Justice (M. MacGuigan), qui s'est faufilé à ses côtés sur la pointe des pieds pendant les événements de samedi dernier. Qui conseillera M. Turner au sujet de la façon dont le service secret doit fonctionner au Canada? J'imagine que ce sera le solliciteur général. Qui sont les gens que le solliciteur général n'a pas écoutés? Mentionnons ceux qui s'occupent de l'administration de la justice au Canada.

Par exemple, les procureurs généraux de tous les gouvernements provinciaux s'entendent à dire que l'agence devrait continuer à relever de la GRC. Les procureurs généraux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont fait parvenir des télégrammes au comité de la justice pour expliquer leur position. Le procureur général de la Colombie-Britannique a présenté un mémoire et témoigné au comité. Il a notamment dit ceci:

Il me semble beaucoup plus logique de construire sur cette confiance acquise, d'utiliser ce cadre qui existe pour organiser un organisme de sécurité et le rendre responsable. A mon sens, la GRC peut se charger d'un organisme de sécurité efficace.

Dans un discours prononcé le 7 février 1984, le procureur général de l'Ontario disait ceci:

Je trouve cependant tout à fait déplaisante et fondamentalement inadmissible l'affirmation contenue dans cette mesure selon laquelle la Gendarmerie royale du Canada dépasserait un mandat défini dans la loi, échapperait aux mécanismes officiels de surveillance externe, ferait fi de la responsabilité ministérielle et abuserait de ses pouvoirs statutaires établis. L'histoire et la tradition de la Gendarmerie royale du Canada montrent très clairement à mon avis que, lorsqu'on aura mis fin à l'absence d'orientation et de responsabilité gouvernementales, qui a provoqué les activités illicites de la GRC, celle-ci répondra volontiers et efficacement aux désirs du peuple canadien tels qu'ils sont reflétés dans la nouvelle loi.

Le procureur général de la Saskatchewan a pour sa part présenté au comité de la justice un long mémoire qui portait surtout sur le principe d'un service de sécurité distinct. Voici ce qu'il disait:

● (1930)

Rien n'indique, toutefois, que la Gendarmerie royale du Canada, sous la direction de ses officiers supérieurs actuels, ne cherche pas à combler les besoins identifiés par MM. Mackenzie et McDonald en matière de souplesse et de changement.

Qui d'autre a parlé en faveur de la GRC? M. John Russell, directeur exécutif de l'Association pour les libertés civiles de Colombie-Britannique, a pris la défense de la GRC.

Mon collègue le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a posé une question au solliciteur général (M. Kaplan) au

comité. Il lui a demandé s'il était satisfait des services de renseignement dirigés par la GRC. Savez-vous quelle a été la réponse à cette question, monsieur le Président? Le solliciteur général a répondu que oui, il était satisfait. Il a dit que le service de renseignement donnait entière satisfaction. Il a pourtant présenté ce projet de loi à la Chambre, dans une tentative visant à protéger la réputation du gouvernement libéral, quelle qu'elle soit, et à protéger le gouvernement contre toute situation semblable à la crise du début des années 70, alors que le gouvernement libéral avait livré la GRC à elle-même et qu'aucun ministre n'avait assumé la responsabilité des interventions du service de renseignement du Canada. Les ministériels tentent maintenant de créer une agence de renseignement civile.

Je crois que les Canadiens voudraient bien savoir si cette position est celle que défend le gouvernement actuel sous son nouveau chef. Ils veulent savoir si M. Turner, son solliciteur général ou son ministre de la Justice souscriront à cette répudiation de la GRC, laquelle jouit de l'admiration et de l'appui de l'immense majorité des Canadiens. Ils veulent savoir si ce corps policier, qui a apporté tant de fierté aux Canadiens au cours des années et qui a joué un rôle si important dans l'édification de notre pays et notamment de l'ouest du Canada, sera publiquement désavoué par le solliciteur général qui a affirmé que ce corps policier n'avait pas la compétence voulue pour continuer d'assurer le service de sécurité de notre pays.

Les Canadiens pour la plupart vont comprendre l'attitude que le gouvernement adopte en l'occurrence. Ils en tiendront compte lorsqu'ils devront décider s'ils tiennent à conserver le même gouvernement lors des prochaines élections. J'aimerais expliquer pourquoi. Nous assistons maintenant aux manifestations du caractère arbitraire du gouvernement. C'est toujours pareil. Les événements de samedi dernier n'ont rien changé.

Les candidats à la direction du parti libéral ont parlé de la nécessité de réformer le Parlement et de le rendre plus attentif aux besoins des Canadiens. Que font les députés ministériels dès qu'ils sont de retour à la Chambre? Ils invoquent la clôture. Ils ne veulent même pas nous laisser débattre de ce projet de loi comme nous devrions le faire. Pourtant, nous sommes saisis en l'occurrence d'un projet de loi qui vise à restreindre les libertés civiles des Canadiens et à les terroriser en raison des pouvoirs dévolus à ce nouvel organisme.

Monsieur le Président, que faut-il penser, je vous le demande, de cette attitude des députés libéraux qui, lors du congrès à la direction de leur parti, s'émouvaient à la pensée de lendemains qui chantent? «Voici venir la Terre promise», disaient-ils. «Il nous suffit de trouver quelqu'un pour succéder au premier ministre actuel, et ce sera l'avènement d'un renouveau. Nous pourrions dorénavant communiquer facilement avec notre chef, nous allons nous assurer que la volonté de la majorité l'emporte, et non plus celle d'une élite triée sur le volet». Que font les députés ministériels sitôt rentrés? Ils imposent la clôture.